AVIS

Les inquiétudes et incertitudes des élu(e)s du CE PIDF ne sont pas levées :

- sur le financement
- sur l'influence du bâtiment et des choix techniques sur les activités radiophoniques
- sur les conditions de travail et la poursuite de l'activité pendant les travaux
- sur la non concertation et la méconnaissance de l'APD par les utilisateurs et l'encadrement intermédiaire.

En conséquence, les élu(e)s du CE PIDF émettent un avis négatif sur l'APD.

Voté :
à l'unanimité

Paris, le 12 décembre 2006